



AGNES BUZYN

MINISTRE DES SOLIDARITES

ET DE LA SANTE

GERALD DARMANIN

MINISTRE DE L'ACTION

ET DES COMPTES PUBLICS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 03 juillet 2018

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé et Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics installent le Comité de surveillance de la réforme de la protection sociale des travailleurs indépendants et dressent un premier bilan positif après 6 mois de mise en œuvre de cette réforme.

En visite à Olivet (Loiret) ce jour à la caisse régionale déléguée pour la protection sociale des travailleurs indépendants du Centre, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé et Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics ont installé le comité de surveillance de la réforme de la protection sociale des travailleurs indépendants, qui a rattaché les travailleurs indépendants au régime général de sécurité sociale. Ils ont aussi dressé un premier bilan positif des 6 premiers mois de mise en œuvre de cette réforme lors d'échanges avec le personnel de la caisse, les administrateurs et des travailleurs indépendants.

Le comité de surveillance est une instance nationale composée majoritairement de personnalités qualifiées. Elle est chargée de valider les principales étapes de la réforme et d'alerter les ministres sur d'éventuelles difficultés.

Les ministres ont pu constater que la réforme se mettait en œuvre dans les conditions prévues par la loi. Ils ont rappelé leur attachement à l'accompagnement des personnels tout au long de la réforme, ainsi qu'au maintien et à l'amélioration continue de la qualité de service à l'égard des travailleurs indépendants.

Depuis le début de l'année, les travailleurs indépendants ont ainsi pu bénéficier de services nouveaux, comme la possibilité de paiement des cotisations par carte bancaire ou d'information et de simulation de leur retraite.

Les ministres rappellent que cette réforme s'est faite sans impact sur les cotisations, lesquelles ont même diminué pour les ¾ des travailleurs indépendants. En 2019, les travailleurs indépendants créateurs de leur entreprise bénéficieront par ailleurs d'une année blanche de cotisation.

Contacts presse :

Cabinet d'Agnès BUZYN : 01 40 56 60 60 - sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet de Gérard DARMANIN : 01 40 04 04 04 – presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr